

Burundi : Clap fin dans l'affaire Interpetrol ?

@rib News, 04/11/2012 L'affaire Interpetrol : Le Gouvernement présente ses sympathies aux anciens Ministres Denise Sinankwa, Athanase Gahungu, l'ancien Gouverneur de la BRB Isaac Bizimana et au Directeur General d'Interpetrol selon un communiqué émanant du Gouvernement. Par J. Isaac Bizimana Un communiqué du Gouvernement mis le 12 octobre 2012 renseigne que le Gouvernement du Burundi avait inscrit à l'ordre du jour en conseil des Ministres du 11 et 12 octobre 2012 une note d'information relative au dossier Interpetrol présentée par le Ministre la Présidence chargée de la Bonne Gouvernance et de la privatisation. Cette note informait le Conseil des Ministres de la « structure financière qui oppose l'Etat du Burundi la Société Interpetrol en rapport avec deux paiements successifs faites cette société et de la dette douanière due par la même société » selon ce communiqué.

Selon toujours le même communiqué, « la note fait la lumière sur les accusations portées sur les anciens Ministres des Finances savoir Madame Denise Sinankwa et Monsieur Athanase Gahungu, pour infraction de gestion frauduleuse et de la complicité de gestion frauduleuse charge de l'ancien Gouverneur de la BRB, Monsieur Isaac Bizimana, ainsi que le Directeur Général d'Interpetrol » (Monsieur Tarik Bashir, ndr). « Dès lors les investigations effectuées, par la note, cette infraction ne peut être retenue ni pour les deux anciens ministres, ni pour l'ancien Gouverneur de la BRB, non plus pour la Société Interpetrol car les paiements effectués ont été selon les règles ». Ce même communiqué enfin que le Conseil des Ministres a demandé que les services techniques compétents fassent diligence pour que tous les concernés soient rétablis dans leurs droits ». Si ce communiqué reste fidèle à l'esprit des décisions et recommandations prises en Conseil des Ministres, il en présente une version élogieuse, une version « soft » car les décisions et recommandations du Conseil des Ministres vont plus loin si on se fie à la minute du Conseil des Ministres tel que présentée par le Secrétaire Général du Gouvernement dans sa lettre no 110/SG/370/2012 du 18 octobre 2012 ressort en effet que le Conseil des ministres a pris quatre importantes décisions par rapport au dossier, à savoir : « 1) Faire une bonne communication en ce qui concerne l'aboutissement de ce dossier, 2) Trouver un moyen pour exprimer la sympathie envers les victimes et les consoler, 3) Demander aux techniciens de faire diligence pour que les victimes de ce dossier rentrent rapidement dans leurs droits, 4) Trouver des sanctions pour ceux qui ont sciemment induit l'Etat en erreur ». Dossier fort médiatisé, l'affaire Interpetrol avait fait couler beaucoup d'encre (et de l'huile) Elle a été présentée comme le plus grand scandale financier que le Burundi ait jamais connu, y compris même par les personnes qui n'ont jamais lu le contenu de ce dossier. Les principaux victimes de ce dossier, savoir l'ancien Gouverneur de la BRB qui passa près de trois ans en prison, l'ancien Ministre des Finances, Madame Denise Sinankwa qui est toujours en exil et l'ancien Ministre Athanase Gahungu n'ont pourtant cessé de clamer leur innocence en jurant que les paiements effectués à faveur de la Société Interpetrol ont été dans le strict respect des procédures légales en la matière. Ceci a été finalement reconnu par la justice qui a classé le dossier sans suite pour absence d'éléments infractionnels. Il faut dire que ce dossier a connu plusieurs rebondissements, la dernière en date étant cette position du Gouvernement qui enfin, reconnaît qu'il a été induit en erreur et qu'il a fait des victimes innocents, et présente ses sympathies et qu'il demande qu'ils soient rétablis dans leur droit. Qui sont les victimes de ce dossier ? Dans ce dossier, il y a des victimes très connues et d'autres moins connus. De même parmi ceux qui ont induit en erreur l'Etat, certes portent une lourde responsabilité, d'autres n'ont été que des pions utilisés sans connaître les aboutissants de ce dossier encore moins les buts inavoués de ses commanditaires. Les victimes de ce dossier peuvent être classées en quatre catégories. Dans la première catégorie, on y trouve ceux qui en ont souffert plus que d'autres, en y perdant leurs biens, leur postes et qui ont été soit emprisonnés comme l'ancien Gouverneur Isaac Bizimana, ou contraint à l'exil comme l'ancien Ministre des Finances, Madame Denise Sinankwa et l'ancien Inspecteur Général de l'Etat, Monsieur Edmond Bizabigomba. Le cas de ce dernier mérite une attention particulière même s'il n'a jamais été cité dans ce dossier mais il n'en reste pas moins une victime, du fait que son dossier avec les instigateurs de ce dossier et qu'il a dû s'exiler pour ne pas être emprisonné. Pourtant, c'est la procédure suggérée qui a été mise en œuvre et qui a conduit à la conclusion heureuse de ce dossier. Il s'est attiré le courroux de qui ont induit en erreur l'Etat qui lui en voulait car il refusait l'arbitraire et l'injustice. Ces trois victimes partagent leur honneur à être dans la boue et qu'il n'y a aucun dommageement ne peut laver le déshonneur causé par l'affront subi. Dans la seconde catégorie, on y trouve la Société Interpetrol, son Directeur Général, ses dirigeants et actionnaires. La Société a perdu beaucoup d'argent et les sommes saisies et a du livrer une bataille juridique pendant près de 5 ans. Le Directeur Général de cette Société a été contraint de s'exiler pour ne pas être emprisonné et a fait l'objet d'un mandat international de recherche. Il se classe uniquement dans la seconde catégorie fait qu'une fois la poussière tombée et avant que les enquêtes ne soient clarifiées, il a pu être autorisé à travailler plus ou moins librement, certes moyennant une grosse caution. Dans la troisième catégorie de victimes, on y trouve ceux qui ont été accusés et qui sont comparus en prévenus libres et qui n'ont ni été emprisonnés, ni obligés d'exiler. Il s'agit de l'ancien Ministre Athanase Gahungu, Monsieur Isaac, Bagorikunda Boniface, Ndikumana Ph. Baransharitse L'once. Ces derniers ont dû dépenser beaucoup d'argent en honoraires d'avocat pour leurs défenses mais ils ont gardé leur liberté et leurs emplois. La dernière catégorie de victime est à tout le moins bizarre car il s'agit et bien du Gouvernement du Burundi et à travers lui toute la population burundaise. Car le dossier Interpetrol a été parfois présenté comme motif de conditionnalité par certains bailleurs internationaux qui posaient entre autres conditions sont traitement comme préalable à tout appui budgétaire et surtout ceci sous demande pressante des instigateurs de ce dossier, qui pour des raisons inavouées avaient demandé que les décaissements budgétaires du FMI et de la Banque Mondiale soient assujettis au recouvrement des montants versés à la Société Interpetrol. Dans la réalité les enjeux de tout autres qu'une affaire de corruption ou de détournement des deniers publics mais impliquaient d'autres logiques et d'autres acteurs que ceux qui ont été incriminés dans ce dossier, à qui, fort heureusement la justice a donné

qui a écrit sur ce dossier jusqu'ici n'est que pour la plupart des cas que des supputations qui sonnent faux des personnes avec des desseins inavoués ou qui voulaient plaire à leurs supérieurs. Dans ce dossier, des responsables de haut niveau ont sciemment induit en erreur l'Etat et méritent à ce titre des sanctions à la hauteur de la mesure. Dans un prochain article, nous reviendrons sur l'identification de ces dirigeants irresponsables, qui ont sciemment induit en erreur l'Etat et qui ont causé un tort incommensurable aux victimes dans ce dossier.